

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CD140

présenté par

Mme Meynier-Millefert, M. Colas-Roy, Mme Abba, M. Arend, Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois, M. Buchou, M. Causse, M. Cesarini, Mme Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, M. Djebbari, M. Dombreval, M. Fugit, Mme Gayte, M. Haury, Mme Josso, Mme Kerbarh, M. Krabal, M. Lavergne, Mme Le Feur, M. Leclabart, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Marsaud, M. Morenas, Mme Panonacle, Mme Park, M. Perea, M. Perrot, M. Pichereau, Mme Pompili, Mme Riotton, Mme Rossi, M. Thiébaut, Mme Tuffnell, M. Zulesi et les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Une fois par trimestre, le Haut Conseil pour le climat organise une séance de travail accessible au grand public et rediffusée sur son site internet. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à assurer une visibilité effective aux travaux du Haut Conseil pour le Climat, à destination du grand public et des territoires. En effet, il est nécessaire d'associer largement les citoyens et les territoires aux politiques énergétiques et climatiques, enjeux dont l'importance est croissante. Le Haut Conseil pour le Climat, par la qualité et la validité scientifique des avis qu'il rendra, peut être un outil utile au service du débat public et de la prise de conscience collective. L'amendement propose donc de rendre plus accessible ce Haut Conseil en réunissant ses membres une fois par trimestre en séance plénière filmée.